

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 28 JUILLET

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 21 JUILLET 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire.

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Bruno GARNIER
Philippe GOVIGNON	Thierry GILL
Michèle PICCOLINI	Jocelyne KOKOT
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Sonia RUBIO

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Hania COUSTENOBLE donne pouvoir à Philippe GOVIGNON
Michèle ANDRIEUX donne pouvoir à Michèle PICCOLINI
Chloé CHAUMETTE
Sylvie FROMENTIN
Yahia MATAICHE
Paul MOREL
Mathieu PAQUIT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
présents : 8
votants : 10

Madame KOKOT est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

<u>2022/07/28-1</u>	<u>DECISION MODIFICATIVE N° 2</u>
---------------------	--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2022 adopté le 14 avril 2022,
Vu la décision modificative n°1 adoptée le 13 juin 2022,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité,

- des virements de crédits suivants :

DESIGNATION	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2128 – opération 16 – Voirie	0.50	
D 2315- opération 17 – Electrification		0.50
TOTAL	0.50	0.50

oOo

<u>2022/07/28-2</u>	<u>DECISION MODIFICATIVE N° 3</u>
---------------------	--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2022 adopté le 14 avril 2022,
Vu la décision modificative n°1 adoptée le 13 juin 2022,
Vu la décision modificative n°2 adoptée ce jour,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité,

- des inscriptions de crédits suivantes :

DESIGNATION	Augmentation de crédits
D 202- 72 PLU	16 440.00
R 773 mandats annulés exercices antérieurs	16 440.00
R 021 Virement de la section de fonctionnement	16 440.00
D 023 Virement à la section d'investissement	16 440.00

oOo

<u>2022/07/28-3</u>	<u>DECISION MODIFICATIVE N° 4</u>
---------------------	--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2022 adopté le 14 avril 2022,
Vu la décision modificative n°1 adoptée le 13 juin 2022,
Vu les décisions modificatives n°2 et 3 adoptées ce jour,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité,

- des inscriptions de crédits suivantes :

DESIGNATION	Augmentation de crédits
D 2152 Installations de voirie	5 880.00
D 2315 Immos en cours installations techniques	2 052.00
D 2315 Immos en cours installations techniques	1919.95
R 2031 Frais d'études	2052.00
R 2031 Frais d'études	5880.00
R 2031 Frais d'études	1919.95

oOo

<u>2022/07/28-4</u>	<u>DECISION MODIFICATIVE N° 5</u>
---------------------	--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2022 adopté le 14 avril 2022,
Vu la décision modificative n°1 adoptée le 13 juin 2022,
Vu les décisions modificatives n°2, 3 et 4 adoptées ce jour,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité,

- des inscriptions de crédits suivantes :

DESIGNATION	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D 6811 dotation amortissement	8868.00	
R 28031 Amortissement frais études	8868.00	
R 021 Virement de la section de fonctionnement		8868.00
D 023 Virement à la section d'investissement		8868.00

oOo

<u>2022/07/28-5</u>	<u>DECISION MODIFICATIVE N° 6</u>
---------------------	--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2022 adopté le 14 avril 2022,
Vu la décision modificative n°1 adoptée le 13 juin 2022,
Vu les décisions modificatives n°2, 3, 4 et 5 adoptées ce jour,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité,

- des virements de crédits suivants :

DESIGNATION	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 202-72 PLU		26 600.00
D 2031-72 PLU	26 600.00	
TOTAL	26 600.00	26 600.00

oOo

<u>2022/07/28-6</u>	<u>DECISION MODIFICATIVE N° 7</u>
---------------------	--

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget primitif 2022 adopté le 14 avril 2022,
Vu la décision modificative n°1 adoptée le 13 juin 2022,
Vu les décisions modificatives n°2, 3, 4, 5 et 6 adoptées ce jour,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité,

- des virements de crédits suivants :

DESIGNATION	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2116-43 CIMETIERE	9 065.34	
D 2128-16 VOIRIE DIVERS	10 000.00	
D 2184-33 MOBILIER MATERIEL		10 692.11
D 2313-102 ATELIERS MUNICIPAUX		8 373.23
TOTAL	19 065.34	19 065.34

oOo

<u>2022/07/28-7</u>	<u>MODIFICATION DES STATUTS DE LA CARPF</u>
---------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-20 et L.5216-5-I ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°19.274 du 19 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France –nouvelles compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°21.160 du 23 septembre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°22.001 du 3 février 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°22-103 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, conformément à la délibération n°22.001 du 3 février 2022 ;

Considérant que les pratiques culturelles et artistiques, au même titre que le sport, contribuent à l'éducation et à l'épanouissement des enfants et adolescents, il a été décidé d'élargir le dispositif « Pass'agglomération sport » mis en place en septembre 2021 en créant un « Pass'agglomération culture » ;

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,

1°) approuve les statuts modifiés de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe ;

2°) dit que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

oOo

2022/07/28-8

ENCAISSEMENT DE CHEQUE

Vu l'article L 2541-12 du code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire, ordonnateur de la collectivité, à encaisser le chèque de remboursement partiel de la sortie scolaire à provins, par PROVINS TOURNISME, pour un montant de 423.00 € pour le compte de la collectivité.

oOo

2022/07/28-9

ATTRIBUTION NOMS ET NUMEROS DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du Château des Gueules Cassées et la construction de logements.

Il convient de nommer les rues nouvellement créées et d'attribuer des numéros aux logements.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de nommer les rues :

- Rue du Château
« Gueules Cassées »
- Rue Bienaimé Jourdain
- Rue Philippe Lebouteiller
- Allée Jeanne d'Arc

Et d'attribuer les numéros comme précisé sur le plan joint.

oOo

-Liste des marchés publics conclus par le Maire en vertu de sa délégation

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT	DATE
Remplacement vitrage gymnase	SEFERS 112 RUE Falguière 75015 Paris	520.00 € HT	Avril 2022
Aménagement pour cuves enterrées	Energie TP 1 rue de la Belle Etoile 77230 LONGPERRIER	13 623.00 € HT	Avril 2022
Rénovation escaliers extérieurs école	BATICLEMENT 13bis av Balzac 95500 LE THILLAY	10 717.00 € HT	Mai 2022

Chloé CHAUMETTE	ABSENTE
Sylvie FROMENTIN	ABSENTE
Bruno GARNIER	
Thierry GILL	
Jocelyne KOKOT	
Yahia MATAICHE	ABSENT
Paul MOREL	ABSENT
Mathieu PAQUIT	ABSENT
Sonia RUBIO	